

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 3 mai 2000 de M. Roberto Broggin, développée le 30 septembre 2000, intitulée: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

J'avais essayé de faire en sorte que, avant la pause, on ait un petit dessin animé, mais je crois que ma programmation tombe un peu à l'eau. Néanmoins, je ferai mon interpellation devant le Conseil administratif, qui est très bien représenté! (*Les bancs du Conseil administratif sont vides.*)

Nous avons voté le 19 janvier 2000 la proposition N° 400 ouvrant un certain nombre de crédits pour des modifications de trottoirs et d'avancées sur la chaussée pour les bus TPG, ce que l'on appelle les «oreilles de Mickey». A ce propos, il y avait eu un amendement que je suis allé relire dans le *Mémorial*: j'ai bien vu qu'il y avait une déduction de 45 900 francs pour le carrefour de la rue Rousseau et de la rue Paul-Bouchet qui annulait les travaux prévus. Malheureusement, et à mon grand étonnement, j'ai constaté qu'on les avait quand même effectués, alors que notre Conseil municipal n'en avait pas voté le crédit. J'aimerais des explications à ce sujet, d'autant plus que nous savons que nous allons bientôt devoir nous prononcer, puisque celle-ci figure à l'ordre du jour, sur la proposition N° 469, pour laquelle nous avons quatre rapports à l'appui, où des pistes sont justement données pour faire un autre type de réalisation.

Ma question est la suivante: j'aimerais savoir pourquoi les services de la Ville de Genève dépendant du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – je ne sais pas s'il s'agit du Service entretien du domaine public ou du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public – ont réalisé un projet, alors que le Conseil municipal s'était opposé à cela. J'estime que le «Picsou» doit bien se trouver à l'Hôtel de Ville et c'est pour cela que je parle des «oreilles de Mickey» et du «Picsou» de l'Hôtel de Ville. Je vous remercie, Monsieur le président, de transmettre cela au Conseil administratif qui nous répondra peut-être ultérieurement ou peut-être tout de suite, je n'en sais rien.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 5 octobre 1998, une proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 315 500 francs destiné à la réalisation d'aménagements d'espaces publics a été déposée auprès du Conseil municipal. Celle-ci a été votée le 19 janvier 2000 en retirant l'objet «2.4.3. Carrefour rue Rousseau, rue Paul-Bouchet» d'un montant de 45 900 francs.

En mai 2000, l'entreprise Zschokke, pour un montant de 30 873 francs, a réalisé, sur demande du service dénommé à l'époque Service d'entretien du domaine public, les travaux conformément à la description faite dans la proposition PR-400. Le montant a été financé par la ligne budgétaire 314 dudit service.

La construction de ces avancées de trottoir avait été motivée par les demandes répétées d'une personne en chaise roulante qui, lors d'une rencontre sur place, avait exposé les moults difficultés qu'elle rencontrait pour traverser la chaussée et convaincu le Service d'entretien du domaine public de l'importance et de l'urgence de la création d'abaissements de trottoir sécurisés, permettant une traversée sans danger de la rue Rousseau au niveau de la rue Paul-Bouchet.

A ce jour, ces constructions, appelées dans l'interpellation «oreilles de Mickey», sont toujours en place.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 1er juillet 2009.